



HALLOWEEN 2022

A partir de 18 heures le 31/10 au C5C de Montrequienne avec la participation du nouveau CMJ :

- Atelier de pliage de fantômes et monstres, dessins et coloriages sur le thème d'halloween.

- La fée des papillons sera de passage dans notre sanctuaire pour raconter une histoire diabolique juste avant la dégustation de la satanique soupe au potiron.

- Puis soirée monstrueuse sur le dance floor d'Halloween jusqu'à 22 heures.

Merci de nous ramener des citrouilles, potirons et butternut pour faire la soupe !

Vous voulez nous joindre en dehors des horaires d'ouverture de la mairie :

Téléphone : 06 38 89 71 59

Mail : rurange.mairie@gmail.com

Messenger : page facebook : [Rurange Montrequienne Logne](#)

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents toute la soirée. Pour qu'ils passent chez vous mettez un signe distinctif lumineux sur la maison.

Marché de Noël



Le Comité des Fêtes RML
vous emmène au

Marché de Noël à TREVES

le dimanche 27 novembre 2022

8 euros par personne *

Pour les extérieurs, le tarif est de **16€**.



Rurange-lès-Thionville

Montrequienne

Logne

Départ en bus :

- **9 h 10** au parking de l'école de Montrequienne
- **9 h 35** à l'école de Rurange
- Arrivée vers : **11 h 00**

Retour en bus :

- Départ de Trèves : **17 h 30**
- Arrivée vers : **19 h 00**



* Une participation à hauteur de 50 % aux frais de transport est offerte aux habitants de la commune par le Comité des Fêtes.

Carte d'identité obligatoire. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte.

Si le nombre de personnes ne nous permet pas de rentrer dans nos frais, la sortie sera annulée.

Renseignements au 06 22 93 96 03 ou 06 35 49 56 97

Coupon à retourner en Mairie avec le règlement avant le **20 novembre**

NOM :

Prénom :

Tél. :

Nombre d'habitants de la commune : X 8 € =

Nombre de personnes extérieures : X 16 € =

Soit un total de : €

Règlement : par chèque : Chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes RML »

par espèce

par virement : **FR76 1027 8050 1100 0207 8150 191**

Déclaration sécheresse

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Au regard des conditions climatiques de cet été, nous avons été sollicités afin d'effectuer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain différentiel à la suite de la sécheresse/réhydratation des sols de la commune, après l'apparition de fissures ou autres marques dans les habitations.

Les demandes déposées au titre de la sécheresse de l'année 2022, **ne seront instruites qu'à partir du premier trimestre 2023**, après livraison par Météo France de son rapport d'expertise annuel réalisé à l'échelle nationale.

Par conséquent, la Direction Générale de la Sécurité et de la Gestion de Crise recommande d'attendre la fin de l'année pour déposer les demandes afin de fixer comme date de début et de fin de phénomène les dates les plus larges possibles. Cette recommandation vise à éviter que les communes ne soient pénalisées par les trimestres retenus par l'État.

Nous vous rappelons à toutes fins utiles, que les demandes ne doivent concerner qu'une seule année civile.

Les dossiers sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture.

Traçage au sol



Nous avons procédé à des tracés au sol pour notre sécurité et faciliter le stationnement et la circulation.

Deux nouveaux passages protégés ont été réalisés : un à Montrequienne et un à Rurange. Devant les commerces, les tracés permettent aux piétons de circuler en sécurité. Les stationnements créés, dans les deux villages permettent le parking et font ralentir le trafic. Un nouveau marquage a également été réalisé à la sortie du parking de l'école élémentaire afin de fluidifier la circulation.

Nous rappelons que l'entrée se fait via le parking de l'ancienne école. Pour information : s'engager dans une voie en sens



interdit est passible d'une amende de 135€ et de la perte de 4 points. Cette infraction peut être constatée sans arrestation, une vidéo suffit et la salle polyvalente est équipée d'une caméra qui balaie jusqu'en haut du parking.



Incivilités : tuiles

Voici plusieurs mois déjà que, toutes les semaines, un personnage nous confie des tuiles. Peut-être pense-t-il que la commune en a un besoin impératif ou, tout simplement jette-t-il ses déchets en se disant que les employés communaux sont là pour débarrasser ses dépôts ? C'est un manque de respect vis-à-vis d'eux et de chacun d'entre nous qui payons pour déposer ses tuiles à la déchetterie.

D'autres nuisances et incivilités perdurent dans nos villages, occasionnées par tout un chacun. Rappelons que l'amende pour déchets sauvages va de 68€ à 1500€, à laquelle s'ajoutent les frais pour le temps passé par les employés et la facture de la déchetterie.

Nous faisons appel à votre civisme et à votre responsabilité afin que nos villages restent propres et agréables.





LE LUTIN ROUBLARD

Votre association préférée de jeux de société

DIMANCHE 20 Novembre 2022

Ouverture de la salle à Montrequienne dès 10h00

ENTREE LIBRE ET GRATUITE



- **Animation jeux de société modernes toute la journée dès 8 ans**

(Jeux de plateau, tuiles, cartes, dés, ambiance, deck building, ...)

- **Tournois de "VELONIMO"**

Avec Classement + lots a gagner pour les meilleurs



TOURNOIS
Début : 10h30
Sur réservation

- **Repas sur place + délices sucrés à 16h00**

- **Stand de notre partenaire SHOP for GEEK**

- **Stand de notre partenaire ROTARY CLUB**

(Amenez vos anciens jeux et jouets pour en faire profiter les enfants défavorisés)

- **18h00 Tirage au sort des lots de la Tombola**



TOMBOLA

Achetez vos tickets durant la journée

Prix: 2€ le ticket

Nombreux lots à gagner

Lieux : Salle des fêtes de Montrequienne

Contact : Michèle au 06.25.55.15.86



Le lutin roublard



Samedi 19 Novembre 2022

Salle Polyvalente de RURANGE LES THIONVILLE

Ouverture des portes : 17h30 / Début des jeux : 20h00



LOTO

du Beaujolais

Organisé par les Bigophones de la Commune Libre de Magny-Rurange.

**15 parties : 2100€ de lots* répartis
en 22 bons d'achats de 30 à 150€**

+ 1 bouteille de Beaujolais à chaque partie

Prix des cartons :

Le carton 2€ / 7 cartons = 10€ / 15 cartons = 20€ / 23 cartons = 30€

Planches de 8 carton: 1 planche = 12€ / 2 planches = 22€ / 3 planches = 32€

Jeu supplémentaire en fin de partie : le **LOTO PERSO**

Boissons et restauration chaude/froide assurées sur place

Réservation conseillée et renseignements au 06 80 23 78 89

Places réservées jusqu'à 19h30

*L'organisateur se réserve le droit de modifier les lots si la recette ne couvre pas les frais engagés.

La valeur de chaque lot ne peut excéder 150€ en référence aux modifications apportées au décret 2020-1773, art: 5D322-3, applicable le 01/01/2021 relatif au code de la sécurité intérieure, aux jeux d'argent et de hasard.

Bilan extinction de l'éclairage public



Le conseil municipal a validé l'extinction de l'éclairage public aux heures les moins pénalisantes pour la population, l'an après on fait un bilan.

Rappel des 6 raisons qui ont poussé la municipalité à cette action.

1. Economies budgétaires : le coût est passé de 12.41 euros à 7.49 euros par habitant ce qui fait 12306 euros d'économies pour les finances publiques,
2. Limitation de la consommation énergétique : gain en consommation 91430 kWh soit 43%,
3. Protection de la biodiversité,
4. Garantie d'une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine,
5. Préservation du ciel nocturne,
6. Respect de la loi : Grenelle de l'environnement, loi 2010 -788 article 538-I entre autres.

Le contrat énergie électrique en vigueur pour l'éclairage public à Rurange Montrequienne Logne arrive à échéance fin 2022 et les devis qui nous arrivent montrent une très nette augmentation du coût de l'électricité.

Vente de bois de chauffage

Toute personne, désirant faire du bois de chauffage en forêt, est priée de s'inscrire en mairie

avant le 25 novembre 2022.

Une réunion d'information sera organisée sur place avec l'O.N.F. afin de mettre au point la contenance et la distribution des lots, sachant que le prix du stère est de **20 €.**



Paniers de produits locaux

La commune s'associe à la ferme de Pépinville pour vous proposer chaque mois des produits locaux sur notre village.

Pour en profiter :

- Rendez-vous sur le site fermedepepinville.fr, faites votre choix parmi tous les produits disponibles.
- Passez ensuite commande en sélectionnant pour la livraison « Relais Rurange-lès-Thionville » et le paiement en ligne.
- Les retraits se feront de 11 h à 12 h 30 chaque premier samedi du mois, à la salle polyvalente de Rurange-lès-Thionville.

Pour tous renseignements rurange.mairie@gmail.com

Prochaines distributions

Samedi 5 novembre

Samedi 3 décembre

